

**Pour toutes informations complémentaires, contactez :**

Région Hauts-de-France - Direction des relations internationales  
Christine PAVOT - christine.pavot@hautsdefrance.fr  
03 74 27 39 26

**Pour vous associer avec un partenaire de la Région Hauts-de-France et proposer un consortium, contactez :**

**Pôle MEDEE**

Anaïs ASSELIN  
aasselin@pole-medee.com  
07 77 79 72 36  
pole-medee.com

**Lianes Coopération**

Nizar YAICHE  
n.yaiche@lianescooperation.org  
09 81 06 37 86  
lianescooperation.org

**En partenariat avec :**

**Pôle MEDEE**  
Le Cluster en génie électrique  
en Hauts-de-France

**Lianes Coopération**  
Le Réseau régional multi-acteurs  
de la coopération internationale  
en Hauts-de-France



# La Région Hauts-de-France soutient vos projets d'accès à l'énergie en Afrique !



Retrouvons-nous sur :



[hautsdefrance.fr](http://hautsdefrance.fr)



# VOUS SOUHAITEZ RÉALISER UN PROJET D'ACCÈS À L'ÉNERGIE EN AFRIQUE ?

La Région Hauts-de-France apporte son soutien à hauteur de **100 000 €** maximum par projet.

## Vous êtes :

- Des collectivités,
- Des EPCI,
- Des entreprises,
- Des associations,
- Des missions locales,
- Des centres sociaux,
- Des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, lycées publics ou privés d'enseignement général technologique et professionnel, BTS de lycées, lycées agricoles et/ou maritimes, CFA ou apprentis du supérieur.

✓ Une attention particulière sera portée aux demandes en consortium. Les projets devront associer au minimum un partenaire de la Région Hauts-de-France.



## Vous souhaitez développer un projet énergétique durable :

- Démonstratif dans les secteurs de l'énergie : production, stockage et distribution,
- Générateur d'activité économique ou d'intérêt général,
- Intégrant des actions de formation professionnelle et / ou de maintenance,
- Visant un objectif d'efficacité énergétique et développement intégré durable,
- Situé en Afrique hors zones à risques : [diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs](http://diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs)

## Les dépenses éligibles :

Les dépenses en fonctionnement et en investissement dans la limite de 50% du montant subventionnable : achats, services extérieurs, autres services extérieurs, formations, études. La participation de la Région aux dépenses de personnel est plafonnée à hauteur de 15% des dépenses éligibles.

Retrouvez l'appel à projet et déposez votre dossier avant le **31 décembre 2019** sur :

[aidesenligne.hautsdefrance.fr](http://aidesenligne.hautsdefrance.fr)

Recherchez : «AEPA : Acteurs de l'Énergie Pour l'Afrique»

[hautsdefrance.fr/appele-a-projets-afrique](http://hautsdefrance.fr/appele-a-projets-afrique)